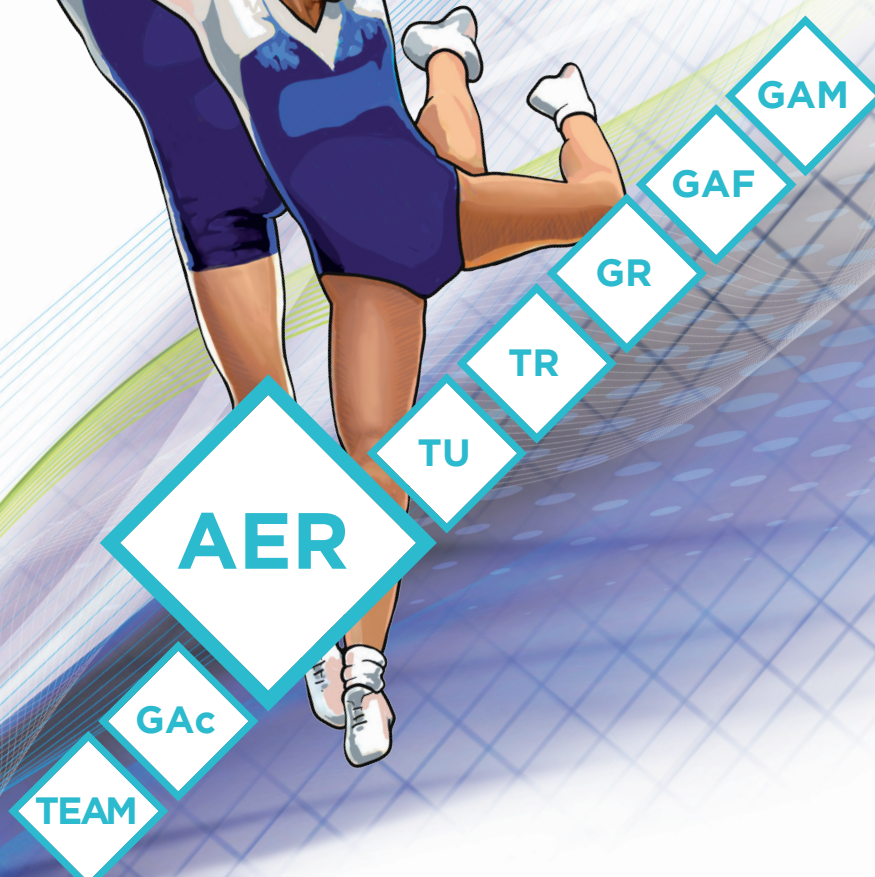


RÈGLEMENT TECHNIQUE
AÉROBIC
2017-2018



Sommaire

	Pages
1. Organisation FFGym	03
LES NIVEAUX DE PRATIQUE	04
L'ORGANISATION TERRITORIALE	05
LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES	07
LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES	08
ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ	09
2. Organisation Compétitive AÉROBIC	11
TABLEAU SYNOPTIQUE	12
L'ACTIVITÉ AÉROBIC	13
FÉDÉRAL	14
PERFORMANCE	18
ÉLITE	22
3. Règlementation générale	23
GÉNÉRALITÉS	24
MÉDICAL	25
ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	26
GESTION INFORMATIQUE	28
CALENDRIER / DROITS D'ENGAGEMENT	30
GYMNASTES	31
ENTRAÎNEURS	32
JUGES	33
TENUES	34

PRÉAMBULE

La réglementation technique 2017-2018 constitue une nouvelle étape de la rénovation du système compétitif initiée en 2015 à partir des remarques formulées par les clubs et structures déconcentrées lors d'un questionnaire réalisé en 2013. L'organisation est sensiblement modifiée pour cette nouvelle saison sportive, du fait notamment de la mise en œuvre de la réforme territoriale.

Les principes généraux de cette nouvelle organisation compétitive sont présentés dans la première partie de cette brochure. Il convient de noter que l'ensemble de l'offre de programmes et compétitions est maintenant définie au niveau national, tout en conservant des finalités territoriales diversifiées en fonction des niveaux de pratique.

De plus, la présentation de la présente brochure a été revue afin de la rendre plus lisible. Les contenus sont volontairement limités aux caractéristiques principales des différentes filières ou catégories, la volonté fédérale étant de conserver les éléments généraux d'organisation sur le cycle 2017-2020. Des ajustements restent toutefois envisageables à compter de la prochaine saison.

Ce document est complété par la lettre FFGym Aérobie 2017-2018, qui apporte des précisions sur l'organisation compétitive.

En complément, il convient de prendre en compte les modalités pratiques d'organisation élaborées par les comités départementaux ou les comités régionaux, lesquelles tiennent compte des spécificités propres à chaque territoire.



1.

Organisation FFGym

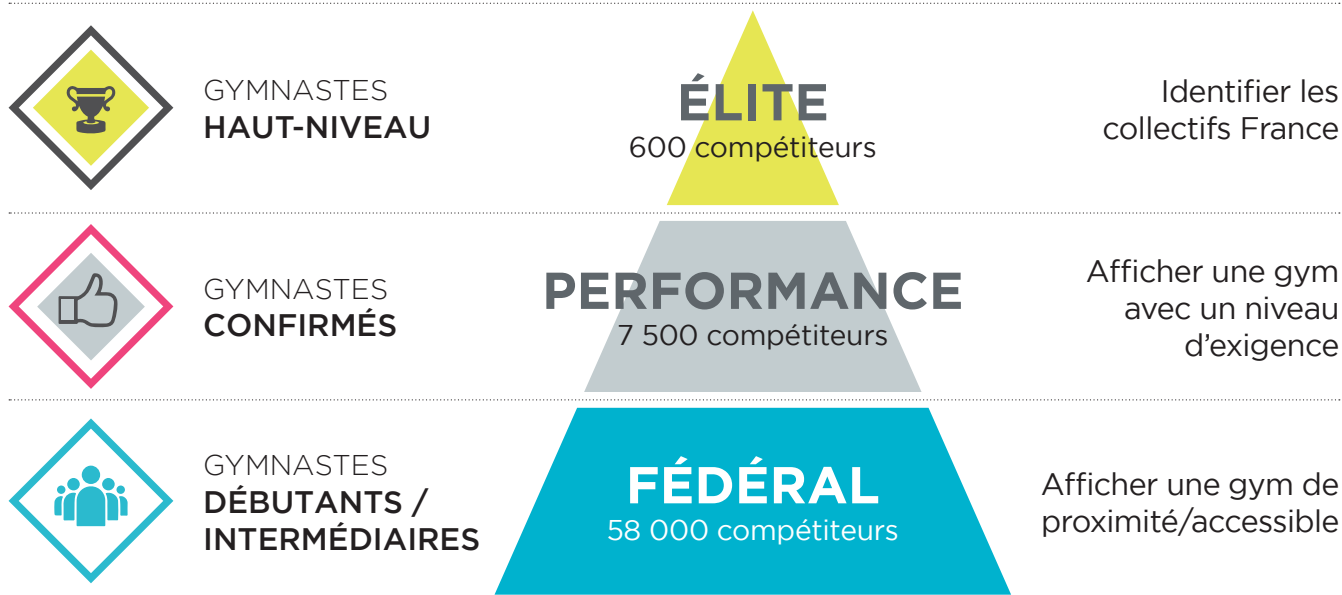
- p04 LES NIVEAUX DE PRATIQUE
- p05 L'ORGANISATION TERRITORIALE
- p07 LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES
- p08 LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES
- p09 ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ



LES NIVEAUX DE PRATIQUE

3 PROFILS DE GYMNASTES

3 BESOINS POUR LA FFGYM



Le FÉDÉRAL et la PERFORMANCE sont deux pratiques distinctes de niveau différent



D'où l'importance pour chaque niveau de proposer un environnement qui lui est propre, avec ses spécificités



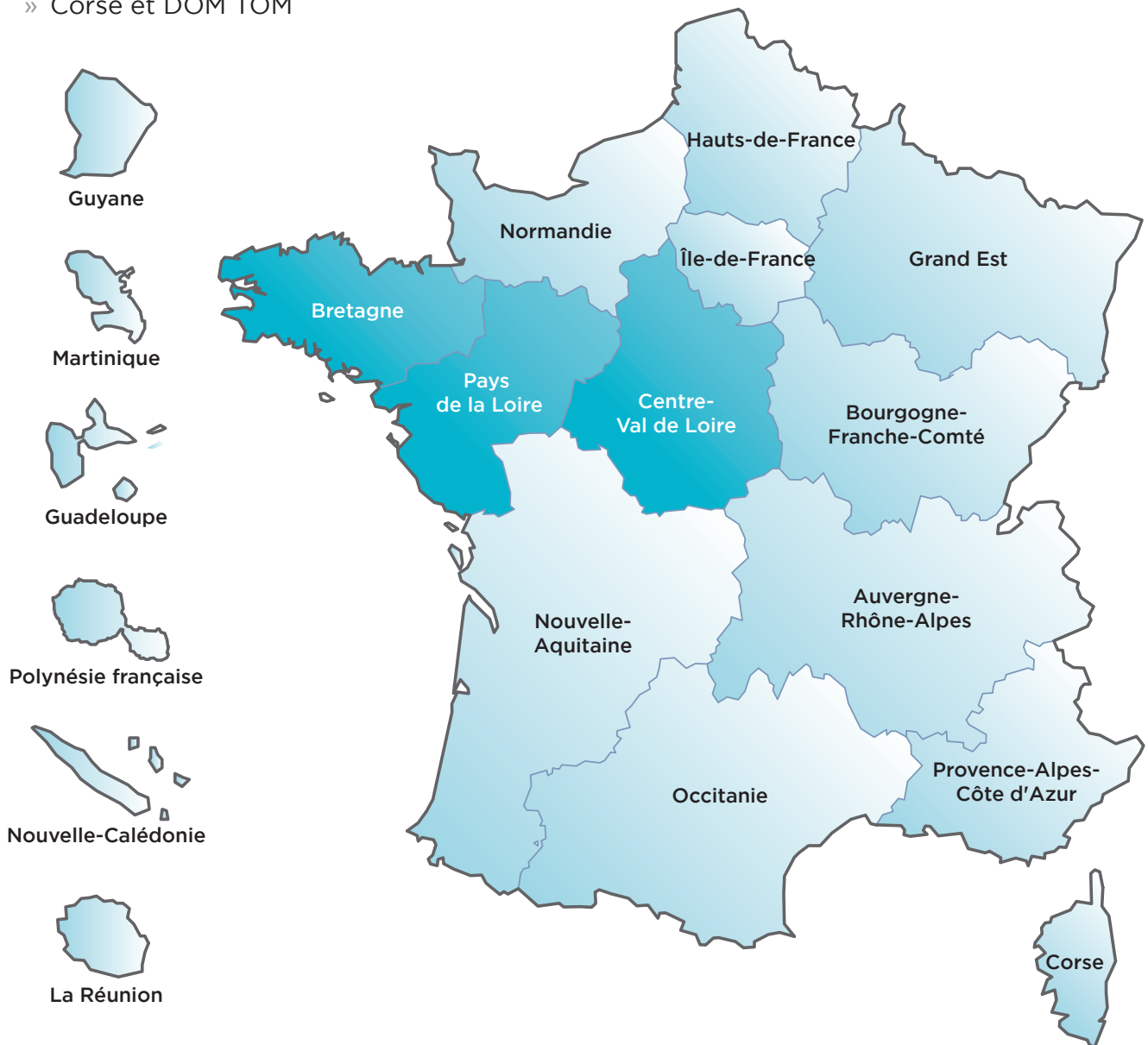


L'ORGANISATION TERRITORIALE

LES ÉCHELONS TERRITORIAUX

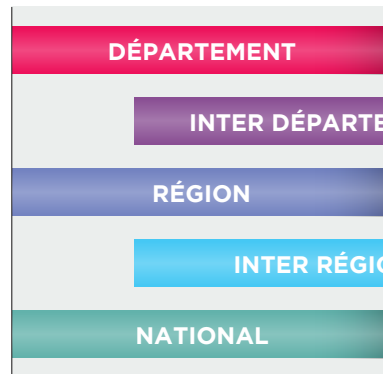
3 organisations :

- » Régions avec fusion et PACA
- » Régions sans fusion
- » Corse et DOM TOM





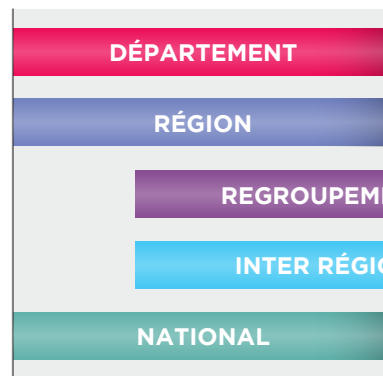
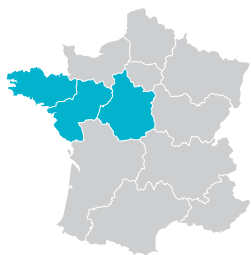
RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA



Périmètre défini par les comités régionaux, selon les orientations fédérales

TR, TU, GAC, AER

RÉGIONS SANS FUSION



Bretagne + Pays de la Loire + Centre Val de Loire

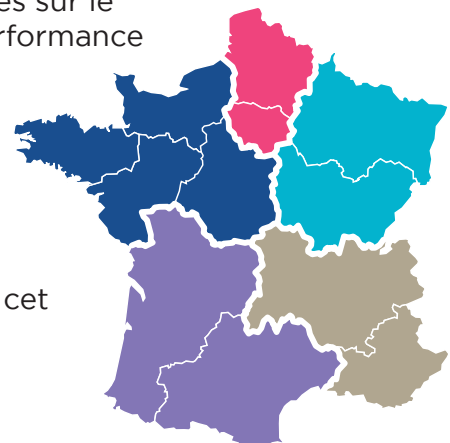
TR, TU, GAC, AER

CORSE ET DOM TOM

- » DOM TOM ; organisation des différentes étapes compétitives sur le territoire, avec un traitement spécifique pour la qualification nationale, en Fédéral et en Performance
- » Corse : organisation des différentes étapes compétitives sur le territoire en Fédéral ; regroupement avec PACA en Performance

L'ÉCHELON INTER-RÉGIONAL

- » Périmètre commun pour toutes les disciplines utilisant cet échelon : AEROBIC TR TU GAc





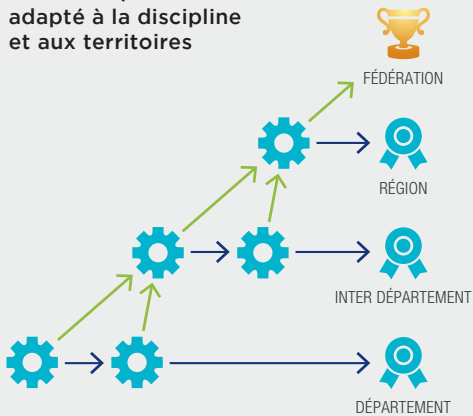
LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES



RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA

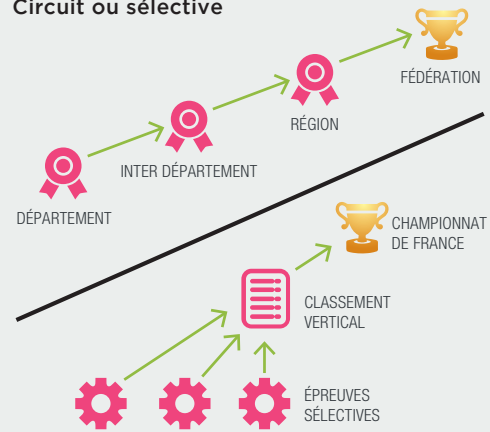
FÉDÉRAL

Ce circuit peut être adapté à la discipline et aux territoires



PERFORMANCE

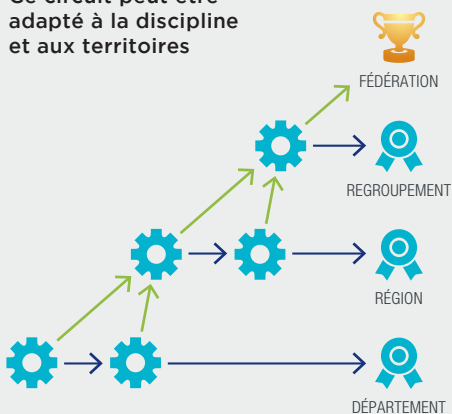
Circuit ou sélective



RÉGIONS SANS FUSION

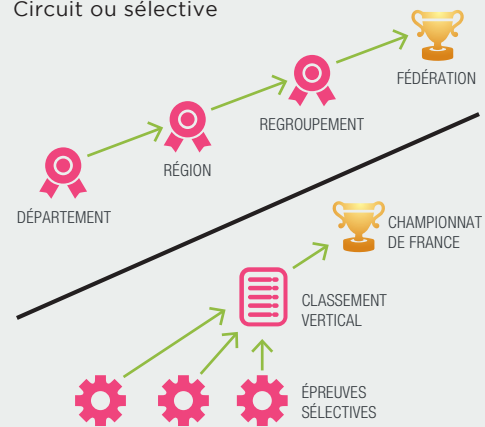
FÉDÉRAL

Ce circuit peut être adapté à la discipline et aux territoires



PERFORMANCE

Circuit ou sélective





LES PRÉROGATIVES DE LA FÉDÉRATION ET DES TERRITOIRES

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE :

- » Elle définit l'offre compétitive pour l'ensemble des pratiquants, avec une organisation qui comprend des finalités territoriales en fonction du niveau de chacun ;
- » Cette offre compétitive comprend les niveaux de pratique, les filières, les catégories, les contenus techniques, les étapes, les modalités de qualification ;
- » Elle détermine la réglementation applicable pour toutes les compétitions, à l'exception des modalités d'organisation confiées aux territoires ;
- » Elle met à disposition les outils informatiques : EngaGym, OrdoGym, DJGym, FFGCOMPET ;
- » Elle assure la coordination du dispositif, en particulier pour les compétitions de niveau inter-régional ;
- » Elle organise les finales nationales.

LES COMITÉS RÉGIONAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités départementaux ;
- » Ils définissent le périmètre des inter-départements ;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales territoriales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil sur chaque échelon ;
- » Ils déterminent le volume de compétiteurs qualifiés pour les échelons inter-département ou région et région ou regroupement ainsi que les quotas de qualification ;
- » Ils organisent les compétitions de niveau inter-département ou région et région ou regroupement, ainsi que les compétitions de niveau inter-régional qui leur sont confiées ;

LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités régionaux ;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales départementales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil ;
- » Ils organisent les compétitions de niveau départemental.

*Pour faciliter la lecture du document, le terme **ou** est employé pour mettre en évidence les échelons territoriaux différenciés entre les régions avec fusion + PACA et les régions sans fusion (Bretagne / Pays de la Loire / Centre-Val de Loire).*



Access Gym
La gym comme j'aime

ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ

ACCESS GYM

L'Access Gym est une offre de pratique non compétitive, simple, motivante et facile à mettre en place pour capter de nouveaux publics et les fidéliser.

Ce programme d'animation se veut attractif avec une approche pédagogique dynamique et progressive

et une formalisation des progrès par paliers successifs. C'est un programme « clé en main » qui vise à aider les animateurs/entraîneurs dans la conception de leurs séances, en leur proposant des outils adaptés : fiches techniques, photos, vidéos, musiques et des idées d'ateliers développant

leur imagination et leur capacité de création.

Ce programme aide à dynamiser et à structurer les activités proposées par les clubs.

ACCESS GYM GÉNÉRAL

Le programme Access Gym Général doit permettre au jeune pratiquant d'acquérir les bases nécessaires à une pratique gymnique spécialisée.

Ce programme constitue un élément incontournable dans la formation de base du jeune gymnaste. Il permet l'acquisition de postures et d'éléments alliant tenue, tonicité et précision. Il est construit progressivement en 8 à 10 étapes, avec un système d'évaluation tout au long de la saison permettant de progresser en validant les différents niveaux. Il vise à

aider les animateurs/entraîneurs dans leurs missions de tous les jours et à motiver les gymnastes pour qu'ils continuent leur pratique au sein du club.

Ce programme est à destination d'un public débutant désireux d'acquérir une motricité fine pour la pratique des activités gymniques acrobatiques. Il peut être proposé l'année des 6 ans, dans la suite logique de la Baby Gym, et à tous les débutants quel que soit leur âge. Les éléments de ce programme sont aussi conçus

pour les personnes en situation de handicap désireuses de pratiquer la gymnastique. Pour ces dernières, des aménagements et des critères de validation spécifiques sont proposés sur les ateliers de référence.

Ce programme est organisé autour d'une planification annuelle sur 32 à 35 semaines en période scolaire, comprenant des séances techniques et d'évaluation d'une durée d'une heure (10 échauffements et un ensemble de fiches techniques d'apprentissage, fiches d'évaluation et diplômes).

ACCESS GYM PAR DISCIPLINE

Prolongement du programme Access Gym Général, ce programme d'animation permet la validation de niveaux de compétences techniques, de formation, d'évaluation et de classification des gymnastes.

Il s'agit d'un outil ayant pour but de favoriser et valoriser la réussite du gymnaste et ainsi d'entretenir sa motivation en progressant à son rythme. Pour les premiers niveaux, le programme est accessible aux

gymnastes s'entraînant à partir d'une fois par semaine. Chaque niveau correspond à une couleur et comprend l'apprentissage d'éléments de référence.

Toute la documentation Access Gym est accessible de 3 manières différentes :

- » En téléchargement (version numérique PDF) à partir du site www.ffgym.fr.
- » En consultation vidéo sur la chaîne TV numérique i-Gym Technic à partir du site www.ffgym.fr.
- » En version papier auprès de France Promo Gym.



ORGANISATION TECHNIQUE DES PROGRAMMES ACCESS GYM

Graduation	Access Gym GAM	Access Gym GAF	Access Gym GAc	Access Gym Aéro	Access Gym TR	Access Gym GR
Or						
Argent						
Bronze						
Noir						
Marron						
Violet	Progression technique en					
Rouge	GAM	GAF	GAc	Aéro	TR	GR
Bleu						
Vert						
Orange						
Jaune						
Blanc						
10	Access Gym Général Animation sur les bases des activités acrobatiques et aérobic Proposant une progression transversale aux activités acrobatiques et aérobic					
9						
8						
7						
6						
5						Access Gym GR Général Animation sur les bases du manie- ment d'engins
4						
3						
2						
1						

RENCONTRES DE PROXIMITÉ

Depuis septembre 2016, la FFGym propose l'organisation de rencontres de proximité interclubs organisées sous contrôle de la Fédération et de ses comités départementaux, basées sur les produits Access Gym.

Ces rencontres se situent en amont du premier niveau de compétition.

La rencontre de proximité Access Gym est un événement fédéral officiel dédié à la validation des programmes Access Gym :

- » Access Gym Général et GR Général
- » Access Gym par discipline

Elle permet aux gymnastes qui évoluent sur ces programmes de se rencontrer lors d'un événement fait pour eux. La rencontre est destinée aux gymnastes :

- » Agés de 6 ans et plus pour l'Access Gym Général et GR Général
- » Agés de 7 ans et plus pour l'Access Gym par discipline

Elle est organisée sous le contrôle du comité départemental, par un club affilié à la FFGym. Elle regroupe les gymnastes des clubs (2 ou 3 clubs) situés dans un environnement proche. L'intercommunalité est l'échelle géographique de référence à ce niveau d'animation.






AER

2. **Organisation Compétitive AÉROBIC**

- p12 **TABLEAU SYNOPTIQUE**
- p13 **L'ACTIVITÉ AÉROBIC**
- p14 **FÉDÉRAL**
- p18 **PERFORMANCE**
- p22 **ÉLITE**

TABLEAU SYNOPTIQUE

Des détails sur les programmes sont précisés dans la lettre FFGym AÉROBIC 2017-2018.

NIVEAU DE PRATIQUE	FILIÈRE	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans et +	Format*	Tps	Programme	Finalité	Nbre min de juge		
  	ÉLITE	Programme FIG															Nationale	FIG		
	NATIONALE A												15-17 ans	18 ans et +	SF / SH, TR, GR (5 ou 6) 15 ans et +	1'20	FIG aménagé : Routine libre	Nationale	1 JA + 6 juges (2E + 2A + 2D)	
								12-14 ans							SF, TR, GR (5 ou 6)	1'15	FIG aménagé : Routine libre			
								10-14 ans							SH	1'15	FIG aménagé : Routine libre			
								10-14 ans							GR (5 ou 6)	1'15	FIG aménagé : Routine libre			
	NAT.																			
	NATIONALE B																			
FÉDÉRAL	FÉDÉRALE A																			
FÉDÉRALE B																				

* SF = Solo Femme / SH = Solo Homme / TR = Trio / GR = Groupe

Un gymnaste ne peut pas concourir dans 2 trios ou dans 2 groupes et dans plus de 3 catégories au maximum

La filière Nationale Step et HILO 12 ans et + est ouverte aux gymnastes concourant en filières Nationale B et Nationale A

L'ACTIVITÉ AÉROBIC

L'aérobic, accessible à tous, se pratique de façon mixte ou non, en loisir et en compétition.

L'AÉROBIC FITNESS

» Pratique collective de forme et de bien-être, ancrée dans le concept sport-santé.

LA GYMNASTIQUE AÉROBIC

FÉDÉRAL

- » Initiation et premier niveau de compétition permettant d'acquérir les bases techniques de la discipline. Programmes FFG déclinés en filières fédérale A et Fédérale B.
- » L'ensemble des programmes peut être adapté tant pour les élèves de primaire (USEP), de collège et de lycée (UNSS) que pour les étudiants de l'Université (FFSU).

PERFORMANCE

- » Programme FIG aménagé se pratiquant en catégories individuelles ou en catégories de synchronisation par groupe d'âge en 2 filières : Nationale A et Nationale B.
- » La filière Nationale HILO / Step est accessible aux gymnastes de Nationale A et Nationale B.

ÉLITE

- » Programme FIG se pratiquant en catégories individuelles ou en catégories de synchronisation par groupe d'âge.
- » Pratique de Haut Niveau contrôlée par la Direction Technique Nationale.

LA ROUTINE AÉROBIC

CONTENU DE L'EXERCICE

- » Les exigences principales d'un enchaînement de gymnastique aérobic sont : créativité, expression, combinaisons des pas d'aérobic, déplacements et formations, maîtrise parfaite des éléments et des porters. Les contenus (chorégraphie, éléments...) de l'exercice doivent être judicieusement répartis.

LA CHORÉGRAPHIE

- » L'exercice doit être effectué en musique. Celle-ci doit être gaie, de type pop rock, disco, hip hop... L'enchaînement est composé de combinaisons complexes de mouvements réalisés à grande intensité et issus des pas de base de l'aérobic traditionnelle ou du Step et de leurs variations.

LES ÉLÉMENTS

- » Les éléments sont hiérarchisés dans une grille de difficultés spécifique à chaque filière :
 - Fédérale A (grille FFG)
 - Nationale B (grille FIG aménagée)
 - Nationale A, code de pointage FIG
 - Élite, code de pointage FIG

FESTI AÉRO

PRÉSENTATION : Weekend de rencontre aérobic ouvert à tous les licenciés FFGym pratiquant ou non la discipline ainsi qu'aux scolaires.

DATE : le 3ème week-end d'avril.

OBJECTIFS : Fidéliser les licenciés aérobic / Augmenter le nombre de pratiquants de la filière fédérale / Mettre en lumière les pratiques de performance

MOYENS UTILISÉS : Colloques à thème / Rencontre USEP-UNSS / Compétition par équipe Fédéral et Performance / Compétition Open

Plus de précisions dans la lettre FFGym AÉROBIC 2017-2018.



FÉDÉRAL

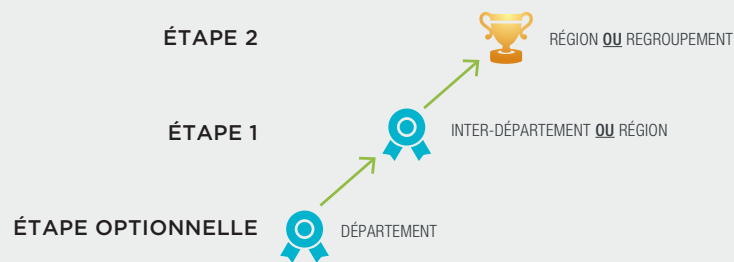
Initiation et premier niveau de compétition permettant d'acquérir les bases techniques de la discipline. Pour toutes les filières et catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la lettre FFGym AÉROBIC 2017-2018.

FILIÈRE FÉDÉRALE B

- » La Filière FÉDÉRALE B est un enchaînement imposé à réaliser en groupe de 5 à 8 personnes, dès l'âge de 7 ans ou en solo pour les 9 ans uniquement.
- » La Filière FÉDÉRALE B HILO et Aérobic est composée des pas de base de l'aérobic (avec des éléments de difficulté pour le trophée inter-régional Aérobic).
- » La Filière FÉDÉRALE B Step est composée des pas de base de l'activité Step.



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE FÉDÉRALE B



- » Mise en place de l'étape départementale à l'initiative des départements.
- » Pas de quota ou minima, la participation sur une étape permet de se qualifier pour le niveau supérieur.



FILIERE FÉDÉRALE A

» La filière FÉDÉRALE A est un enchaînement de groupe de 5 à 8 personnes, dès l'âge de 10 ans, de composition libre ou imposée (Fédéral A 10-14 ans), composé des pas de base de l'aérobic traditionnelle ou de Step.



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIERE FÉDÉRALE A



» **Accession au niveau supérieur** : Qualification sur quota et minima de points.

FILIÈRE FÉDÉRALE B

	7-9 ans	10-14 ans	12 ans et +
Catégories	7-9 ans 9 ans (solo)	10 - 14 ans	12 ans et +
Programme	Groupe : D'jumpy 1 ou D'Jumpy 2 Solo : D'jumpy avancé version homme ou femme*	Imposés au choix : 2 AER, 2 Hilo, 2 Step *	Imposés au choix : 2 AER, 2 Hilo, 2 Step *
Format de compétition	Groupe 5 à 8 mixte ou non Solo H/F 9 ans	Groupe 5 à 8 mixte ou non	Groupe 5 à 8 mixte ou non
Interdiction de participation	Accès interdit aux gymnastes engagés en filières Fédérale A, Nationale B, Nationale A et Élite		
Temps musique	Imposé		
Étapes compétitives	Département / Inter-département / Région ou Département / Région / Regroupement		
Qualifications	Aucune		
Matériel	Surface lisse délimitée par une bande de couleur faisant partie de la surface		
Aire de compétition	Groupe : 10 x 10m Solo : 7 x 7 m		
Jury	1 juge arbitre 4 juges exécution/synchro	1 juge arbitre 4 juges synchro	
Niveau de juge club	Diplômé ou non		
Notation	Note exécution/synchro sur 10 points		
Classement	Addition des notes sur 2 passages Les ex aequo ne sont pas départagés		

* Imposés consultables sur la chaîne i-Gym Technic Aérobic, accessible à partir du site www.ffgym.fr.

FILIÈRE FÉDÉRALE A

	10-14 ans	12 ans et +	
Catégories	10-14 ans	12 ans et + Fitness HILO ou STEP	12 ans et + Aérobic
Programme	Imposé *	Libre FFG	Libre FFG
Format de compétition	Groupe 5 à 8 mixte ou non		
Interdiction de participation	Accès interdit aux gymnastes engagés en filières Fédérale B, Nationale B, Nationale A et Élite		
Temps musique	Imposé	1'15 +/- 5"	
Étapes compétitives	Département (non obligatoire) / Inter-département / Région / Inter-région / Trophée Fédéral ou Département (non obligatoire) / Région / Regroupement / Inter-région / Trophée Fédéral		
Qualifications	Quota et minima		
Matériel	Surface lisse délimitée par une bande de couleur faisant partie de la surface		
Aire de compétition	10 x 10 m		
Jury	1 juge arbitre 2 juges exécution (4 si possible) 2 juges artistique (4 si possible)	1 juge arbitre 2 juges exécution (4 si possible) 2 juges artistique (4 si possible)	1 juge arbitre 2 juges difficulté 2 juges exécution (4 si possible) 2 juges artistique (4 si possible)
Niveau de juge club	Niveau 1 minimum		
Notation	Note exécution sur 10 pts Note artistique sur 3 pts	Note exécution sur 10 pts Note artistique sur 3 pts	Note exécution sur 10 pts Note artistique sur 3 pts Note difficulté sur 1,3 pt Bonus porter de 0,2 pt
Classement	Note sur 1 passage Les ex aequo ne sont pas départagés		

* Imposés consultables sur la chaîne i-Gym Technic Aérobic, accessible à partir du site www.ffgym.fr.



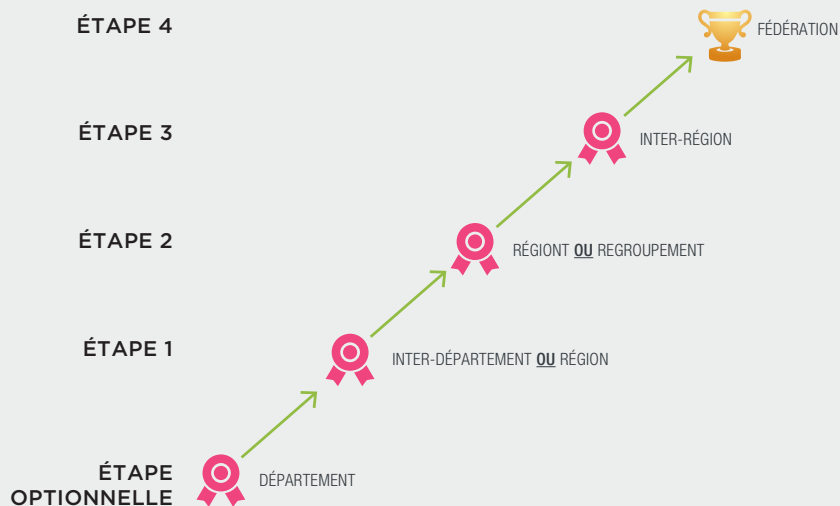
PERFORMANCE

Pour toutes les filières et catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la lettre FFGym AÉROBIC 2017-2018.

- » **3 filières :**
- Nationale B
 - Nationale A
 - Nationale HILO / STEP

Les programmes de compétition varient en fonction de l'âge et du niveau des compétiteurs, selon des programmes FIG aménagés.

CIRCUIT COMPÉTITIF



» Accession au niveau supérieur : Qualification sur quota et minima points.

PRÉCISIONS SUR L'ORGANISATION

ORDRE DE PASSAGE

- » Il est établi par le gestionnaire de compétition selon un tirage au sort et en fonction du nombre d'athlètes engagés dans chaque catégorie.
- » Un athlète qui concourt dans 2 catégories (par exemple solo et trio) aura au moins 10 minutes de récupération entre ses deux passages.

SALLE D'ÉCHAUFFEMENT

- » Avant le début de l'épreuve, une salle d'échauffement avec sonorisation et surface d'évolution respectant les dimensions de compétition est mise à la disposition des concurrents. L'accès à la salle d'échauffement se fait selon un programme de rotation établi par le gestionnaire de compétition.

ZONES PRÉ ET POST-COMPÉTITION

- » La zone de pré-compétition adjacente au plateau de compétition ne peut être utilisée que par les deux athlètes et leurs entraîneurs se trouvant immédiatement après l'athlète concourant selon l'ordre de passage.
- » La zone de post-compétition ne peut être utilisée que par l'athlète (ou groupe) et l'entraîneur jusqu'à la fin de routine de l'athlète concourant après dans l'ordre de passage.
- » Le cas échéant, les sanctions indiquées en page 16 de cette brochure seront appliquées par la direction du concours.

FILIÈRE NATIONALE B

	10-11 ans	12-14 ans	12 ans et +	
Catégories	10-11 ans	12-14 ans	15 ans et +	12 ans et +
Programme	Imposé *	Libre FIG aménagé		
Format de compétition	Solo H/F Trio mixte ou non Groupe 5 à 6 mixte ou non	Solo H/F Trio mixte ou non Groupe 5 à 6 mixte ou non (possibilité en groupe d'un seul gymnaste 15 ans et +)	Solo H/F	Trio mixte ou non Groupe 5 à 6 mixte ou non
Interdiction de participation	Accès interdit aux gymnastes engagés en filières Fédérale B, Fédérale A, Nationale A et Élite			
Temps musique	Imposé	1'15 +/- 5"		
Remplaçant	Possibilité d'inscrire un remplaçant en catégorie trio et groupe			
Étapes compétitives	Département (non obligatoire) / Inter-département / Région / Inter-région / Trophée Fédéral ou Département (non obligatoire) / Région / Regroupement / Inter-région / Trophée Fédéral			
Qualifications	Quota et minima			
Matériel	Parquet dynamique 12 x 12 m Surfaces délimitées par lignes noires de 5 cm de large faisant partie de la surface d'évolution			
Aire de compétition	Solo : 7 x 7 m Trio : 7 x 7 m Groupe : 10 x 10m	Solo : 7 x 7 m Trio et Groupe : 10 x 10m	7 x 7 m	10 x 10 m
Jury	1 juge arbitre 2 juges difficulté 2 juges exécution (4 si possible) 2 juges artistique (4 si possible)			
Niveau de juge club	Niveau 2 minimum			
Notation	Note exécution sur 10 pts Note artistique sur 5 pts Note difficulté sur 1 pt	Note exécution sur 10 pts Note artistique sur 5 pts Note difficulté sur 2 pts		
Classement	Note sur 1 passage Les ex aequo ne sont pas départagés			

FILIÈRE NATIONALE A

	10-11 ans	10-14 ans		12-14 ans	15 ans et +	
Catégories	10-11 ans	10-14 ans		12-14 ans	15-17 ans 18 ans et +	15 ans et +
Programme	Libre FIG aménagé					
Format de compétition	Solo F Trio mixte ou non	Solo H	Groupe 5 à 6 mixte ou non	Solo F Trio mixte ou non Groupe 5 à 6 mixte ou non	Solo F	Solo H Trio mixte ou non Groupe 5 à 6 mixte ou non
Interdiction de participation	Accès interdit aux gymnastes engagés en filières Fédérale B, Fédérale A, Nationale B et Élite					
Temps musique	1'15 +/- 5"				1'20 +/- 5"	
Remplaçant	Possibilité d'inscrire un remplaçant en catégorie trio et groupe					
Étapes compétitives	Département (non obligatoire) / Inter-département / Région / Inter-région / Trophée Fédéral ou Département (non obligatoire) / Région / Regroupement / Inter-région / Trophée Fédéral					
Qualifications	Quota et minima					
Matériel	Parquet dynamique 12 x 12 m Surfaces délimitées par lignes noires de 5 cm de large faisant partie de la surface d'évolution					
Aire de compétition	7 x 7m	7 x 7m	10 x 10 m	Solo : 7 x 7m Trio et Groupe : 10 x 10 m	10 x 10 m	
Jury	1 juge arbitre 2 juges difficulté 2 juges exécution (4 si possible) 2 juges artistique (4 si possible)					
Niveau de juge club	Niveau 3 minimum					
Notation	Note exécution sur 10 pts Note artistique sur 7,5 pts Note difficulté différente selon les catégories					
Classement	Note sur 1 passage Les ex aequo ne sont pas départagés					

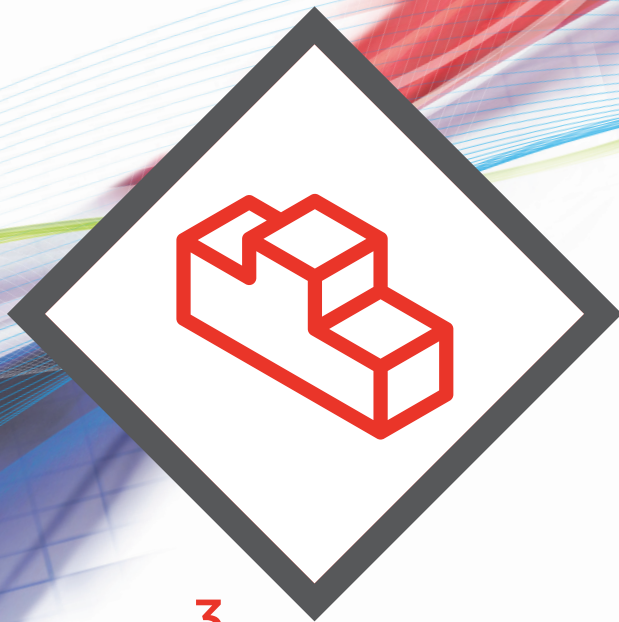
FILIÈRE NATIONALE HILO ET STEP

	12 ans et +
Catégorie	12 ans et +
Programme	Libre FIG aménagé
Format de compétition	Groupe de 5 à 8 mixte ou non
Interdiction de participation	Accès interdit aux gymnastes engagés en Fédéral et en Élite
Temps musique	1'15 +/- 5"
Étapes compétitives	Département (non obligatoire) / Inter-département / Région / Inter-région / Trophée Fédéral ou Département (non obligatoire) / Région / Regroupement / Inter-région / Trophée Fédéral
Qualifications	Quota et minima
Matériel	Parquet dynamique 12 x 12 m Surfaces délimitées par lignes noires de 5 cm d'épaisseur faisant partie de la surface d'évolution
Aire de compétition	10 x 10 m
Jury	1 juge arbitre 2 juges exécution (4 si possible) 2 juges artistique (4 si possible)
Niveau de juge club	Niveau 3 minimum
Notation	Note exécution sur 10 pts Note artistique sur 7,5 pts
Classement	Note sur 1 passage Les ex aequo ne sont pas départagés



ÉLITE

	ÉLITE
Catégorie	Junior (AG2) Senior
Programme	Libre FIG
Format de compétition	Solo F Solo H Duo Trio Groupe
Autorisation de participation	Accès réservé aux gymnastes des collectifs France et gymnastes listés par la DTN
Certificat médical	Certificat médical de performance obligatoire
Étape compétitive	Championnat de France Élite
Matériel	Parquet dynamique 12 x 12 m Surfaces délimitées par lignes noires de 5 cm d'épaisseur faisant partie de la surface d'évolution
Aire de compétition	Règlementation FIG
Jury	Règlementation FIG
Notation	Règlementation FIG
Classement	Note sur 1 passage Les ex aequo ne sont pas départagés



3.

Règlementation générale

p24	GÉNÉRALITÉS
p25	MÉDICAL
p26	ORGANISATION DES COMPÉTITIONS
p28	GESTION INFORMATIQUE
p30	CALENDRIER / DROITS D'ENGAGEMENT
p31	GYMNASTES
p32	ENTRAÎNEURS
p33	JUGES
p34	TENUES



GÉNÉRALITÉS

- » **Le Bureau fédéral est compétent pour étudier et statuer sur toute demande particulière relative à l'application de l'ensemble des règlements techniques toutes disciplines confondues.**
- » **Cette réglementation s'applique pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales.**
- » **Pour certains points mentionnés dans cette brochure, les modalités pratiques d'organisation doivent être précisées par les comités départementaux ou les comités régionaux. Elles devront être communiquées en début de saison aux clubs concernés par chaque comité départemental et régional.**
- » **Le terme gestionnaire de la compétition fait référence à la structure en charge de la compétition (comité départemental, comité régional, fédération), laquelle devra désigner la personne référente pour prendre les décisions réglementaires.**
- » **Le terme territoire fait référence aux différents échelons compétitifs : département, inter-département, région, regroupement, inter-région**

LICENCES

- » Voir les Articles 10.3 et 29 du Règlement Intérieur concernant les licences.

MUTATIONS

- » Voir les Articles 32, 33, 34, 35 du Règlement Intérieur.

PUBLICITÉ

- » Ce règlement s'applique au contrôle de la publicité sur les vêtements et l'équipement des gymnastes et des entraîneurs.
- » Interdiction formelle pour les boissons alcoolisées, le tabac.
- » Le sigle de l'association n'est pas considéré comme publicité.
- » Le logo des fabricants de vêtements est autorisé et n'entre pas dans le cadre de ce règlement, à condition qu'il soit discret.

EXIGENCES

- » Gymnastes et entraîneurs : sur-vêtement, T-shirt, veste, blouson, pantalon, sac de sport.
- » Surface : au maximum 200 cm², libre choix pour le fond, l'identification peut être multicolore.
- » Pour le survêtement, la publicité ne peut apparaître qu'une fois, soit sur le pantalon soit sur la veste.
- » Gymnastes : tenue de compétition.
- » Surface : au maximum 60 cm², fond inclus.
- » Pour le léotard et le justaucorps, toute publicité dans le dos est interdite.
- » Ces publicités ne doivent pas être provocantes.
- » Les juges et officiels ne sont pas autorisés à porter des publicités sur leurs vêtements.

MODALITÉS

- » L'association ou les gymnastes désirant porter une publicité sur leurs vêtements doivent en avvertir leur comité régional. Pour les compétitions par équipe, la même publicité doit apparaître sur les tenues des gymnastes et des entraîneurs.
- » Un contrôle des publicités peut être effectué par les officiels FFG présents à chaque compétition, du niveau départemental jusqu'aux finales nationales.



RÈGLEMENTATION MÉDICALE

CERTIFICAT MÉDICAL CLASSIQUE

- » Ce certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence à la FFG.
- » Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition.
- » Le certificat médical doit dater de moins d'un an au moment de la demande de licence.
- » L'obligation de présenter un certificat médical lors de la demande de licence est exigée tous les 3 ans.
- » Les deux années suivant la délivrance d'une licence accompagnée d'un certificat médical, le licencié devra remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation, en lieu et place de fournir un certificat médical.
- » Cette mesure concerne uniquement les licenciés à la Fédération qui ont conservé leur licence sans année d'interruption.
- » Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération.

CERTIFICAT MÉDICAL ÉLITE

- » Le certificat médical élite est obligatoire pour la participation aux compétitions listées ci-après.
- » Il est délivré annuellement avec une validité ne pouvant excéder la saison sportive.
- » Il est délivré après établissement d'un dossier médical « Élite » qui comprend un certain nombre d'examens et de données. Le descriptif des examens, le dossier médical et le modèle de certificat médical élite sont disponibles sur le site www.ffgym.fr.
- » Le médecin examinateur peut ajouter tout autre examen qu'il juge nécessaire : il indique sa décision médicale, ses commentaires, date, appose son cachet professionnel et sa signature. Le dossier médical est « confidentiel médical » et ne peut être qu'en la possession du gymnaste ou de ses parents, et / ou des médecins.
- » À noter que ce certificat médical ne préjuge en aucun cas de l'évolution et de l'aptitude physique et médicale en cours d'une saison. La survenue de contre-indications peut motiver à tout moment une interdiction temporaire ou définitive à la pratique gymnique élite.
- » En cas de litige le dossier médical élite est transmis au Médecin Fédéral National qui arrête une décision après avis de la Commission médicale fédérale.

PROCÉDURE DE TRANSMISSION ET D'ENREGISTREMENT DU CERTIFICAT MÉDICAL ÉLITE

1. Le certificat doit être envoyé par email au siège fédéral (certificatmedicalelite@ffgym.fr) au plus tard une semaine avant la date de la première compétition pour lequel le gymnaste doit le fournir. Il doit être dûment complété, en particulier la durée de validité, et écrit de façon lisible ;
2. Le siège fédéral réalise la liste des gymnastes pour lesquels le certificat est en cours de validité. Cette liste sera mise en ligne ;
3. Seuls les gymnastes figurant sur cette liste sont autorisés à concourir le jour des compétitions pour lesquelles il est obligatoire.

Attention, seul le certificat médical élite est à envoyer à la FFG, le dossier médical devant être conservé par le gymnaste ou ses parents, et/ou les médecins.

Pour faciliter le classement, nous vous invitons à libeller le fichier de chaque certificat de la façon suivante : NOM Prénom.certificat élite (par exemple : DURAND Martine.certificat élite).

COMPÉTITIONS AÉROBIC AVEC CERTIFICAT MÉDICAL ÉLITE OBLIGATOIRE

- » **Championnat de France Élite en catégories Junior (AG2) / Senior.**



ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

CIRCUIT COMPÉTITIF

- » À partir de la compétition inter-départementale, toutes les étapes sont OBLIGATOIRES pour accéder à l'étape supérieure (région, inter-région, championnat de France), en Fédéral et en Performance.

Compétition	Participation	Qualification
Inter-département ou Région	Obligatoire	Non sélectif
Région ou Regroupement	Obligatoire	Non sélectif
Inter-région	Obligatoire	Sélectif

- » Toute qualification inter-régionale doit se dérouler au minimum 4 semaines avant la finale nationale, sauf autorisation accordée par le représentant technique fédéral de la discipline et le DTN adjoint chargé des pratiques compétitives.

PALMARÈS

- » Les cérémonies protocolaires se font uniquement en tenue de compétition (identique pour les catégories de synchronisation).

» Catégories individuelles (solo) :

- Lors d'une compétition individuelle à laquelle participent des licenciés de nationalité étrangère, seul le palmarès sportif est annoncé. Les gymnastes accèdent au podium en fonction de leur résultat sportif, quelle que soit leur nationalité.
- Tous les gymnastes accédant au podium sont récompensés.
- Le titre de champion départemental, interdépartemental, régional, interrégional ou de France, ainsi que les places de vice-champion de France et troisième sont annoncés pour les seuls gymnastes français, au fur et à mesure du classement. Ils sont récompensés d'une médaille.
- Pour les sélections au niveau supérieur de compétition, seul est pris en compte le palmarès sportif.

» Catégories de synchronisation (duo, trio, groupe) :

- Seul le palmarès sportif est annoncé. Les gymnastes accèdent au podium en fonction de leur résultat sportif, quel que soit le club d'appartenance* des gymnastes.
- Tous les gymnastes accédant au podium sont récompensés.
- Le titre de champion départemental, régional, de zone ou de France, ainsi que les places de vice-champion de France et troisième sont annoncés pour les seules formations composées de gymnastes licenciés dans le même club, au fur et à mesure du classement. Ils sont récompensés d'une médaille gravée.
- Pour les sélections au niveau supérieur de compétition, seul est pris en compte le palmarès sportif.

**L'appartenance au même club est déterminée soit par le club principal, soit par le club secondaire.*

CAS D'EX ÆQUO

- » En cas d'égalité de points, les compétiteurs (individuels, équipes ou formations) sont classés ex æquo, à l'exception des compétitions ou catégories pour lesquelles une règle de départage est précisée.
- » En cas d'ex æquo sur la dernière place qualificative pour une compétition de niveau supérieur (par exemple de la région au championnat de France), les gymnastes ou équipes ex æquo sont tous qualifiés.

DÉROGATIONS

- » Toute demande de dérogation prévue par la réglementation technique est à effectuer en envoyant un message à l'adresse cnsaer@ffgym.fr. Il convient de préciser la compétition, le club, la catégorie, le ou les gymnastes concernés et la nature de la dérogation.
- » Les dérogations seront traitées par la Commission Nationale Spécialisée, après avis de l'élu et du membre de la DTN chargés des pratiques compétitives.

DEMANDE DE REPÊCHAGE

- » Dans le cas d'un forfait avec demande de repêchage pour la compétition de niveau supérieur, la demande est à réaliser via l'interface EngaGym.
- » Dans le cas d'une demande de repêchage à l'issue d'une compétition qualificative, la demande est à effectuer auprès du gestionnaire de la compétition de niveau supérieur.
- » La validation ou le refus du repêchage est décidé par le gestionnaire de la compétition pour laquelle il est demandé.

CONTRÔLE DES LICENCES

- » Du niveau départemental au niveau national, le contrôle des licences est obligatoire. Il est assuré par le gestionnaire de compétition.
- » Les clubs ou les participants (gymnastes, entraîneurs et juges) doivent donc présenter leur attestation de licence ou leur e-licence pour toutes les compétitions. Le support présenté doit comporter la photo du licencié.
- » Pour les compétitions par équipes, une vérification de la composition de celles-ci est réalisée avant l'entrée sur le plateau de compétition, en complément du contrôle des licences.

CUMUL DE PARTICIPATION

- » Un gymnaste peut participer, dans la même journée ou le même weekend, à 2 compétitions dans 2 disciplines différentes, mais les plannings ne seront pas modifiés pour autant.



ENGAGEMENTS ET FORFAITS EN COMPÉTITION NATIONALE

- » Les gymnastes / équipes / ensembles / formations qualifiés pour une finale nationale sont automatiquement engagés, à l'exception de certaines catégories à engagement direct pour lesquelles les clubs concernés sont informés de la procédure à suivre.
- » Il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface EngaGym :
 - forfait déclaré pour la date de forclusion : pas de droit d'engagement à régler, pas d'amende ;
 - forfait justifié après la date de forclusion : droit d'engagement conservé, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire...);
 - forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié : droit d'engagement conservé et application de l'amende en vigueur (cf. page 15).

ORDRES DE PASSAGE

- » Il appartient à chaque gestionnaire de compétition de définir les règles de gestion des ordres de passage pour les compétitions dont il a la charge et d'en informer les clubs (placement selon le résultat obtenu sur la compétition de niveau inférieur ou par tirage au sort ou avec regroupement par clubs ou autre règle).

SANCTIONS

- » En cas d'infraction au règlement technique et en dehors des points ci-après pour lesquels les sanctions sont précisées :
 1. Si l'infraction est constatée avant la compétition, le gymnaste / l'équipe / l'ensemble / la formation n'est pas autorisé à concourir.
 2. Si l'infraction est constatée pendant ou après la compétition :
 - les notes du gymnaste/ de l'équipe / de l'ensemble / de la formation concerné sont supprimées ;
 - le palmarès est actualisé ;
 - les qualifications sont revues sur la base du nouveau classement.

Les sanctions sont appliquées par le gestionnaire de la compétition.

RÉVISION DE NOTE

- » Pour les filières Nationale A et Élite, l'entraîneur a la possibilité de demander une explication sur la note D, et uniquement sur celle-ci. Cette demande doit être formulée auprès du juge expert ou du juge D, au plus tard dès la fin de la compétition de la catégorie concernée. Si cela se justifie, le juge expert ou le juge D corrigera la note.

GESTION DES QUALIFICATIONS

- » Tout athlète engagé en solo ne réalisant pas l'étape compétitive inter-régionale ne sera pas qualifié, quels que soient les quotas.
- » Pour être qualifiées, les catégories de synchronisation doivent se présenter au complet et réaliser l'intégralité de la routine.
- » Les qualifications se font sur quotas et minima avec une réserve nationale.
- » En fonction des résultats, des qualifications complémentaires pourront être proposées par la CNS.

ÉCHAUFFEMENT

- » Pour tous les niveaux de pratique, échauffement en salle(s) annexe(s) selon les horaires définis par le gestionnaire de compétition.

JUGES DE CLUB

- » Pour chaque compétition qualificative les clubs sont tenus de présenter un juge diplômé du niveau de la filière dans laquelle ils sont engagés.
- » Lors du Championnat de France, les jurys seront composés de juges convoqués.

FEUILLES DE JUGEMENT

- » L'ensemble des feuilles de jugement est disponible en téléchargement sur le site www.ffgym.fr.



GESTION INFORMATIQUE DES COMPÉTITIONS

ENGAGEMENTS / PAIEMENTS / RÉSULTATS

ENGAGEMENTS

- » Les engagements pour toutes les compétitions sont à réaliser via l'interface EngaGym, à partir du site www.ffgym.fr.
- » Toute modification de nom, de composition d'équipe ou de formation doit être réalisée en respectant les délais de forclusion.
- » Tout engagement informatique incomplet d'un ensemble, d'une formation ou d'une équipe est considéré invalide et ne peut être pris en compte.
- » Une date limite nationale est mise en place pour la réalisation des engagements nominatifs des catégories à finalité nationale. Cette date limite est communiquée à toutes les structures via la lettre FFGym AÉROBIC 2017-2018.
- » La fédération se réserve le droit de ne pas accepter la qualification nationale pour les clubs ne respectant pas la date limite d'engagement nominatif.

RÈGLES POUR LES CHANGEMENTS

- » Pour toutes les catégories de synchronisation, un seul changement de nom est autorisé entre chaque niveau géographique.
 - De inter-département **ou** région → région **ou** regroupement : 1 changement de nom autorisé
 - De région **ou** regroupement → inter-région : 1 changement de nom autorisé
 - De inter-région → national : 1 changement de nom autorisé

REMPLAÇANTS

- » En National B et Nationale A il est possible d'engager un(e) remplaçant(e).
- » Trio → engagement possible de 4 gymnastes
- » Groupe → engagement possible de 7 gymnastes

PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

- » La confirmation définitive de participation à une compétition s'effectue par le paiement des engagements. Cette confirmation se fait par l'interface EngaGym, avant la date de forclusion spécifique à chaque compétition.
- » Pour les finales nationales, la FFG se réserve le droit d'interdire à une association :
 - la participation à une compétition pour laquelle les droits d'engagement ne sont pas réglés ;
 - l'accès aux engagements ultérieurs tant qu'elle n'a pas régularisé sa situation.

MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LES FINALES NATIONALES

- » 1^{ère} possibilité : par virement bancaire via votre banque. Indiquer dans l'ordre de virement la référence du bordereau de paiement (laquelle se situe à gauche du bordereau) ainsi que la ville où se situe la compétition et n'effectuer qu'un seul règlement par bordereau.
 - Coordonnées bancaires fédérales :
Banque 18106 Guichet 00810
Numéro de compte : 96729736098
Clé : 39
IBAN étranger : FR76 1810 6008 1096 7297 3609 839
BIC : AGRIFRPP881
Domiciliation : AIX ROOSEVELT (00849)
- » 2^{ème} possibilité : par chèque
 - Chèque à libeller à l'ordre de la Fédération Française de Gymnastique et à envoyer accompagné du coupon détachable du bordereau à l'adresse suivante : Fédération Française de Gymnastique Maison des sports 190 rue Isatis, 31670 Labège.

MUSIQUE

- » Pour toutes les compétitions les musiques des enchaînements doivent être transmises via l'interface DJGym à partir du site www.ffgym.fr.



RÉSULTATS ET QUALIFIÉS

- » Le traitement et la collecte des résultats et des gymnastes se fait **UNIQUEMENT** de manière informatique avec la version la plus récente du logiciel informatique fédéral (FFGCOMPET).
- » De la transmission des palmarès au site internet www.ffgym.fr par l'intermédiaire du logiciel FFGCOMPET dépend l'engagement des qualifiés au niveau supérieur.
- » Ce logiciel de gestion des compétitions est mis à la disposition des comités régionaux qui en assurent la diffusion, la formation et le support informatique auprès de leurs comités départementaux.

PROCÉDURE DE VALIDATION ET CERTIFICATION DES RÉSULTATS

- » Dès l'échelon départemental, pour toutes les compétitions individuelles, par ensembles et par équipes, le logiciel FFGCOMPET doit être utilisé et permet de certifier et d'officialiser les résultats selon les règles FFG.
- » Afin d'assurer la validité des palmarès édités, à l'issue de la compétition, il convient d'éditer le palmarès sous format PDF, puis de l'imprimer.
- » Les résultats officiels sont obligatoirement certifiés et signés par le/les responsable(s) du jury à l'issue de la compétition. Ces palmarès officiels sont considérés comme définitifs 60 minutes après la proclamation des résultats ; aucune réclamation n'est acceptée à l'issue de ce délai. Les palmarès sont systématiquement affichés ; il appartient à chaque club de vérifier ses résultats pendant cette période.
- » Dans le cas d'une infraction aux règles d'engagement ou de composition d'équipe, le palmarès peut être corrigé au-delà d'un délai de 60 minutes par le gestionnaire de compétition.

TRANSMISSION DES RÉSULTATS PALMARÈS AÉROBIC

- » Dans un délai de 24 heures après la compétition, chaque gestionnaire informatique doit adresser à son comité de référence (départemental, régional) la sauvegarde de la base de la compétition générée par le logiciel fédéral (procédure sauvegarde de la base), ainsi que les palmarès officiels sous format numérique PDF et papier version signée.
- » A réception, le comité ou la structure organisatrice doit envoyer les palmarès informatisés au site internet : www.ffgym.fr par l'intermédiaire du logiciel FFGCOMPET.
- » Il revient à chaque comité de diffuser les palmarès officiels sous format numérique PDF à tous les acteurs (CTS, CTF, DTG ...).






CALENDRIER DES COMPÉTITIONS NATIONALES

DATE	COMPÉTITION
12-13 mai 2018	Championnat de France & Trophée fédéral

Toute qualification pour une finale nationale doit se dérouler au plus tard 4 semaines avant celle-ci, sauf autorisation accordée par le représentant technique fédéral de la discipline et le DTN adjoint chargé des pratiques compétitives..

DROITS D'ENGAGEMENT

	COMPÉTITION	INDIVIDUEL (SOLO)	FORMATION DE DEUX A QUATRE GYMNASTES (DUO - TRIO)	ENSEMBLE / GROUPE DE CINQ GYMNASTES ET PLUS
	ÉLITE Championnat de France	46 €	45 €	45 €
	PERFORMANCE Championnat de France filiales Nationale HILO / Step, Nationale A, Nationale B	27 €	32 €	45 €
	FÉDÉRAL Trophée Fédéral	20 €	25 €	40 €

- » Pour les autres compétitions, les assemblées générales des comités départementaux et régionaux ont le pouvoir de fixer les droits d'engagements de la façon suivante :
 - Comité départemental : échelon départemental ;
 - Comité régional : échelon interdépartemental et régional.
- » Pour les compétitions interrégionales ainsi que celles organisées au niveau d'un regroupement de comités régionaux, les droits d'engagements sont fixés à 80% des droits des finales nationales.



RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES GYMNASTES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym AÉROBIC 2017-2018.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration	» amende de 300 euros et disqualification du gymnaste
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo » fausse présentation	» pénalité de 1 point en département, 2 points en inter-département ou région, 3 points en région ou regroupement, 4 points en inter-région, 5 points en finale nationale » disqualification du gymnaste ou de la formation et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition
CERTIFICAT MÉDICAL	» pour certaines catégories, le certificat médical de performance doit être transmis au siège fédéral	» pas de transmission du certificat médical performance (voir la procédure page 9)	» pas de participation
DISCIPLINE	» suivre les recommandations de la direction du concours » attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement	» indiscipline caractérisée lors de la présentation	» 1 ^{ère} remarque : avertissement » 2 ^{ème} remarque : disqualification immédiate par le responsable du déroulement et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition
		» remarques verbales ou faits et gestes déplacés	
		» retard motivé à l'arrivée	» à disposition du responsable du déroulement
	» retard non motivé à l'arrivée	» non-participation	
» respect des installations sur les plateaux d'entraînement et de compétition	» comportement irrespectueux » utilisation abusive de la magnésie » non-respect des emplacements réservés aux effets personnels	» 1 ^{ère} remarque : avertissement » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de la formation ou du gymnaste en individuel	
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition		» non-respect
MUSIQUE	» fournir un support musical numérique par gymnaste ou formation	» musique non fournie à la date indiquée	» -0.5 pt sur le total de la formation ou du gymnaste
TENUE	» la tenue doit être conforme à la réglementation nationale ou internationale	» tenue de compétition non réglementaire (cf. page 17)	» -0,20 pt pour le gymnaste ou la formation » -0.20 pt sur le score total par erreur reconnue
PALMARÈS	» Les gymnastes doivent assister au palmarès en tenue de compétition » Synchro : tenue identique pour tous les gymnastes	» absence ou tenue incorrecte	» disqualification (sauf si l'absence a été autorisée à l'avance par la direction de la compétition)
PUBLICITÉ	» voir page 8 de la brochure	» non conforme	» après avertissement, publicité cachée



RÈGLEMENTATION A L'ADRESSE DES ENTRAÎNEURS

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym AÉROBIC 2017-2018.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration	» amende de 300 euros et exclusion de l'entraîneur
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo » fausse présentation	» amende 50 euros » exclusion de l'entraîneur et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition
DISCIPLINE POUR LES ENTRAÎNEURS	» attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement	» remarques verbales ou faits et gestes déplacés	» traduction devant la commission de discipline compétente selon le niveau de la compétition » -1 pt sur le total de la formation ou du gymnaste
	» déclarer forfait auprès du gestionnaire de compétition	» forfait non signalé	» amende : • Formation : 200 euros • Individuel : 30 euros » application de la sanction concernant l'absence de juge
	» respecter la composition de la formation	» infraction	» formation disqualifiée » entraîneur exclu de la compétition
	» respecter l'ordre de passage transmis au jury	» infraction	» -1 pt sur le total de l'équipe
	» respecter les horaires et assurer la discipline des gymnastes	» non-respect	» 1 ^{ère} remarque : avertissement » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de la formation ou du gymnaste en individuel
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect	
TENUE POUR LES ENTRAÎNEURS	» Survêtement et chaussures de sport. Short et/ou pantacourt et débardeurs sont interdits	» tenue vestimentaire non réglementaire	» changement de tenue sinon exclusion du plateau de compétition
PRÉSENCE EN SALLES D'ÉCHAUFFEMENT ET DE COMPÉTITION	» 1 entraîneur pour 1 gymnaste ; 2 entraîneurs au maximum pour 2 gymnastes et plus par club » 2 personnes maximum (entraîneur, athlète ou personnel médical) sont autorisées à suivre le ou les athlètes dans les zones de pré-compétition (zone d'attente) et post-compétition (kiss & cry). Survêtement obligatoire (facultatif pour le personnel médical) » Les entraîneurs et les compétiteurs sont autorisés à pénétrer dans l'aire d'attente UNIQUEMENT à l'appel du speaker ou d'un officiel » Les entraîneurs peuvent rester dans l'aire d'attente durant le passage des compétiteurs, à condition d'avoir une attitude correcte avant, pendant et après l'exercice (pas de manifestations verbales et physiques exagérées)	» non-respect	» 1 ^{ère} remarque : avertissement » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total individuel de chacun des gymnastes ou de la formation » l'entraîneur supplémentaire est exclu » disqualification du compétiteur par le juge arbitre » avertissement, puis exclusion de l'entraîneur de la zone de pré-compétition ou de post-compétition
	» Les entraîneurs et les athlètes ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'aire de jugement		» déclassement du compétiteur par le juge arbitre
PUBLICITÉ	» voir page 8 de la brochure	» non conforme	» après avertissement, publicité cachée

Les réclamations avec vidéo ne sont pas acceptées.



RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES JUGES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym AÉROBIC 2017-2018.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration	» amende de 300 euros et exclusion du juge
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence avec la photo) et de son carnet de juge	» absence de licence ou de carnet de juge ou licence sans photo » fausse présentation	» amende 50 euros » si impossibilité de prouver sa qualification n'est pas autorisé à juger » exclusion du juge et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition
NIVEAU	» Etre du niveau requis en fonction de la compétition / catégorie » Etre recyclé	» niveau incorrect » juge non recyclé	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent
DISCIPLINE POUR LES JUGES	» officier lors de la compétition	» absence du juge du club » absence du juge convoqué	» amende de 305 euros sinon la formation ou l'individuel ne concourt pas (sauf événement exceptionnel) » indemnité non attribuée et exclusion du jury pour toutes les finales nationales pendant 1 an dès l'infraction commise
	» présence à la réunion des juges	» absence injustifiée ou retard injustifié	» ne juge pas
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect	» 1 ^{ère} remarque : avertissement » 2 ^{ème} remarque : exclusion du jury
TENUE VESTIMENTAIRE	» <u>Femme</u> : tailleur, jupe ou pantalon bleu marine ou noir, chemise blanche » <u>Homme</u> : Veste bleue marine ou noire, pantalon gris, chemise claire, cravate	» tenue vestimentaire non réglementaire	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent



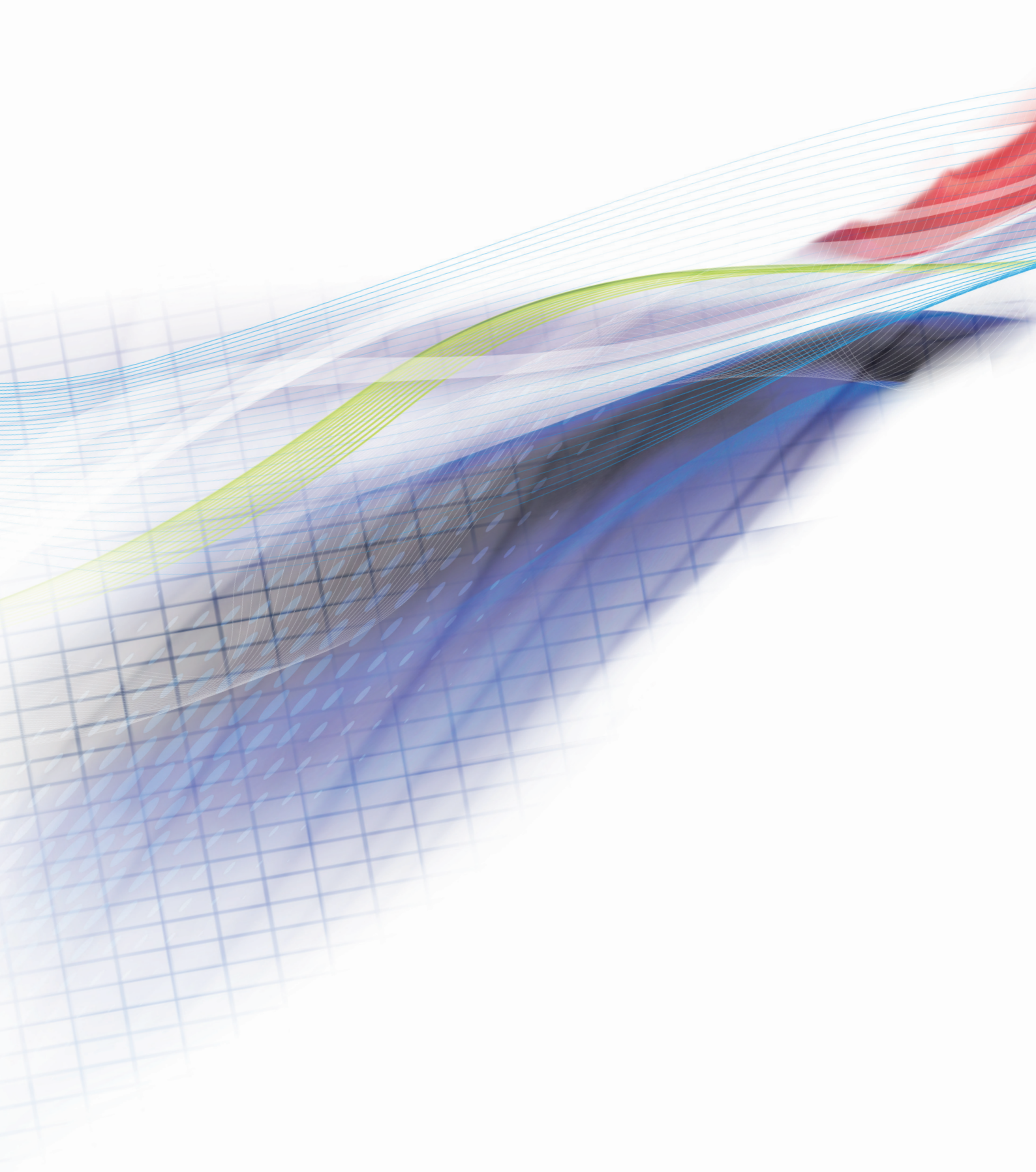
TENUES

		FÉDÉRALE B		FÉDÉRALE A		NATIONALE B, NATIONALE A, ÉLITE		NATIONALE HILO / STEP		
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
CHAUSSURES	Chaussures de sport Chaussons Rythmiques	Type training ou aérobic Couleur identique		Type training ou aérobic Couleur blanche		Type training ou aérobic Couleur blanche		Type training ou aérobic Couleur blanche		
CHAUSSETTES	Obligatoires	Blanches visibles		Blanches visibles		Blanches visibles		Blanches visibles		
CHEVEUX	Attachés près de la tête	Attachés près de la tête		Attachés près de la tête		Attachés près de la tête		Attachés près de la tête		
MAQUILLAGE	Modéré	Modéré		Modéré		Modéré		Modéré		
HAUT	Tenue sportive identique	Tee shirt moulant Brassière courte ou longue	Tee shirt moulant Débardeur Léotard		Tee shirt moulant Débardeur Léotard	Tee shirt moulant Brassière courte ou longue	Tee shirt moulant Débardeur Léotard			
MANCHES		Non obligatoires Manches longues terminées aux poignets Tissu transparent autorisé	Manches longues interdites		Non obligatoires Manches longues terminées aux poignets Tissu transparent autorisé	Non obligatoires Manches longues terminées aux poignets Tissu transparent autorisé	Manches longues interdites			
BAS		Pantalon type fitness Corsaire Legging Cuissard Short			Pantalon type fitness Corsaire Legging Cuissard Short Sokol	Pantalon type fitness Corsaire Legging Cuissard Short				
ENSEMBLE		Justaucorps* Académique*	Combishort** Académique**		Justaucorps* Académique*	Combishort** Académique**	Justaucorps* Académique*	Combishort** Académique**		
COLLANT		Non obligatoire	Couleur chair Non obligatoire		Couleur chair Obligatoire (sauf NB 10-11)		Couleur Chair Obligatoire			
COULEUR	Différente autorisée	Différente autorisée	Différente autorisée	Identique	Identique	Différente autorisée	Différente autorisée			
SEQUINS STRASS	Autorisés	Autorisés	Interdits	Autorisés	Interdits	Autorisés	Interdits			

* Ouvertures interdites, échancrure du haut du dos maximale au dessus des omoplates, échancrure du haut de la jambe maximale à la crête iliaque

** Ouvertures interdites

ATTENTION : tissus transparents doublés en dessous de la poitrine et/ou des omoplates



**ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT.**